Commune de Sombreffe **Annexe X**

(A.G.W. 4 juillet 2002)

AVIS à la POPULATION- ENQUETE PUBLIQUE- PRODUCTION D'ELEMENTS EN BETON

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11/03/1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Le demandeur VAN THUYNE.2 SRL, dont les bureaux sont situés Deerlijksestraat 58A à 8550 Zwevegem, sollicite un permis unique sur un bien situé Rue de la Spinette 44 à 5140 Sombreffe et cadastré 3ème Division, Section D, n° 117 Y3, A4, D4 et 40 F..

Le projet consiste à exploiter une usine de production d'éléments en béton.

Au vu du descriptif des activités, dépôts et installations et des mesures prévues dans le projet, il ressort que les incidences environnementales y relatives ne doivent pas être considérées comme ayant un impact notable pour les motifs suivants :

« L'établissement est implanté dans un zoning à l'écart des habitations et les activités sont principalement exploitées à l'intérieur des bâtiments fermés, ce qui est de nature à réduire les éventuelles nuisances. Le site a fait l'objet d'une étude de sol concluant en l'absence de pollution nécessitant un assainissement. »

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du 1er octobre 2022.

Date de l'affichage de la demande	Date de l'ouverture de l'enquête	Date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées au Collège Communal
26 septembre 2022	**1er octobre 2022**	**15 octobre 2022 à 11h à Sombreffe**	Administration communale Collège communal Allée de Château-Chinon 7, 5140 Sombreffe

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier complet peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête,

- à **5140 Sombreffe,** Allée de Château-Chinon 7, Service Urbanisme tél : 071/827 433, du lundi au vendredi 9h à 12h ainsi que le mercredi de 13h à 15h30 et un jour par semaine jusque 20h uniquement sur rendez-vous à prendre par téléphone ou par mail à l'adresse urbanisme@sombreffe.be

Les fonctionnaires Technique et Délégué sont compétents pour statuer sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique (Art.95 § 1er du Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement- et art D.IV.22 §1 7° k du CoDT).

Tout intéressé peut obtenir des informations complémentaires auprès
- du demandeur : VAN THUYNE.2 SRL, Rue de la Spinette 44, 5140 Sombreffe – tél : 056/60.80.20 – info@wiels.be
- ou du service du fonctionnaire technique compétent : M. Giuseppe Monachino, Service Public de Wallonie, Direction des Permis et Autorisations, Avenue Reine Astrid 39 – 5000 Namur (tél : 081/ 71 53 53)
- ou du service du fonctionnaire délégué compétent : M. Marc Tournay, Service Public de Wallonie, DGATLP, 3 Place Léopold, 5000 Namur (Téléphone : 081 24 61 41)

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale de Sombreffe, dans le délai indiqué ci-dessus, par courrier ordinaire ou par courrier électronique aux adresses mentionnées ci-dessus.

A Sombreffe, le 22 septembre 2022,

Le Directeur Général, Le Bourgmestre,

Thibaut NANIOT Etienne BERTRAND